

24 juin 2003

03.337

Question Marianne Ebel**Communiqués de la police cantonale**

Face à "la bête immonde au ventre toujours fécond" qu'est le racisme, la seule défense est la lucidité (A. Jacquard)

Dans *L'Express* du 10 juin 2003, on a pu découvrir en page 39 une photo d'une Locloise et d'un Loclois, disparus et recherchés, mis côte à côte. Jusque-là rien d'anormal. Le signalement, rédigé sous la responsabilité de la police cantonale, posait par contre problème. Le signalement de la jeune fille était en effet formulé dans une langue ouvertement raciste ("signalement: race noire, 165 cm, corpulence mince, cheveux noirs tressés, yeux bruns"), contrastant avec une expression plus neutre, utilisée pour désigner le jeune homme ("son signalement est le suivant: 175 cm, corpulence mince, cheveux châains courts, yeux bleus").

Albert Jacquard, biologiste et généticien reconnu, a pourtant expliqué maintes fois que les races humaines n'existent pas parce que, scientifiquement, elles ne sont pas définissables.

Parler de "races" en désignant des femmes et des hommes, pire parler de "race noire" pour identifier une femme disparue en même temps qu'un homme blond – dont on ne précise évidemment pas qu'il est de "race blanche" –, c'est mettre le doigt dans un dangereux engrenage véhiculant des mots apparemment innocents, mais lourds de présupposés.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat:

1. S'il est prêt à donner des directives précises et une formation adéquate à la police cantonale (et plus généralement à tout le personnel de l'Etat qui a affaire à la population) pour que de telles bévues ne se reproduisent plus.
2. S'il ne jugerait pas opportun de fournir à tous les services concernés un schéma rédactionnel propre à éviter toute formulation raciste lorsqu'il s'agit de décrire une personne selon son origine ou son appartenance ethnique.
3. S'il est d'accord avec les mises en garde de celles et ceux qui insistent avec Albert Jacquard sur le fait qu'il faut absolument s'efforcer de comprendre le sens des mots et de vérifier que ce sens respecte la réalité, ce d'autant plus lorsqu'il s'agit de désigner des êtres humains.

Cosignataires: D. Perdrizat, G. Hirschy, L. Debrot, Patrick Erard, H. Jenni, N. de Pury, J.-P. Veya, C. Stähli-Wolf et J. Kuhn-Rognon.